



---

# CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

## PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 décembre 2018

- approuvé le 07 mars 2019 -

---

PRESENTS	
<b>Membres du Conseil</b>	Abdeljalil AKKARI, Daphné BAVELIER, Nicolas BURRA, Anne-Cécile DOMINE AUBERT, Simon FLANDIN, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Frédérique GIULIANI, Marco HESSELS, Manuel PERRENOUD, David SANDER
<b>Ex officio</b>	Mireille BETRANCOURT – doyenne, Valérie FAVEZ, conseillère aux études
<b>Invité(s)</b>	
EXCUSES	
<b>Membres du Conseil</b>	Sandrine AMSTUTZ, Jean-Michel BAUDOIN, Kerstin BRINKMANN, Edith CAMPOS, Martin DEBBANE, Joaquim DOLZ, Juan Manuel FALOMIR PICHASTOR, Georges FELOUZIS, Sabine VANHULLE, Evie VERGAUWE
<b>Ex officio</b>	Maëlle LE POTTIER – administratrice, Stéphanie BOUCHET ROSSIER, Aline MEYER, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études

### **Ordre du jour**

- 1 – Approbation du PV de la séance du 27.09.2018
- 2 – Communications de la doyenne
- 3 – MAS-DAS-CAS en Management humain, Ressources humaines et Gestion des carrières (MRHC) - transfert de direction de la GSEM vers la FPSE/SSED – p/[approbation](#)
- 4 – Modification des critères d'admission à La Section de psychologie pour les candidats non porteurs de certificats de maturité – p/[approbation](#)
- 5 – Nouvelle composition de la Commission de Planification Académique (CPA) – p/[information](#)
- 6 – Divers

**ADDENDUM** - Une modification de l'ordre du jour est demandée avec l'ajout d'un point relatif aux élections complémentaires dans les commissions permanentes de la Faculté et de la Section de psychologie. Les membres du Conseil participatif acceptent cette modification de l'ordre du jour.

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27.09.2018**

Le procès-verbal est approuvé.

## **2. COMMUNICATIONS DE LA DOYENNE**

### **- Cérémonie de remise des diplômes**

La journée a, comme chaque année, remporté un vif succès. 611 diplômés ; 440 présents et au total 2510 personnes. Les places assises sont toutefois insuffisantes et cela a créé quelques tensions notamment le matin qui a réuni près de 1600 personnes. Des réflexions sont en cours pour remédier au problème.

### **- Déroulement des examens**

Suite à des plaintes des étudiants, le rectorat incite les facultés à assurer une égalité de traitement dans le déroulement des examens (vigilance, ramassage copie, émargement). Une directive est en cours de préparation qui sera soumise au conseil participatif probablement à la fin du printemps.

### **- Journée Egalité homme/femme - 14 juin 2019**

Le 14 juin 2019, journée nationale de grève en faveur de l'égalité salariale hommes-femmes, est également le dernier jour de la session des examens. L'Université soutient le mouvement mais ne peut supprimer cette journée d'examen. Elle incite les Facultés à essayer de ne pas organiser d'examen après 16h30 pour permettre aux collaborateurs et aux étudiants de participer au défilé.

La doyenne est interpellée sur le contenu d'un courriel envoyé par le Rectorat concernant les copies d'examen qui ne doivent pas être amenées au domicile privé de l'enseignant pour corrections. Il est notamment avancé que ces consignes sont (considérées comme) inapplicables, « tout comme la double correction » et qu'elles ne seront pas suivies. La doyenne rappelle que les conséquences de la perte de copies sont considérables pour l'Université, notamment sur le plan financier. Le message du Rectorat vise à rappeler aux enseignants que leur responsabilité est engagée. A la remarque insistant sur le fait que les enseignants ne respecteront pas cette consigne, que les délais sont trop courts, il est répondu que le cas échéant, ils seront tenus pour responsables et devront en assumer les conséquences. L'incident à l'origine du message du Rectorat a abouti à la démission d'une assistante.

### **3. MAS-CAS-DAS EN MANAGEMENT HUMAIN, RESSOURCES HUMAINES ET GESTION DES CARRIÈRES (MRHC) : TRANSFERT DE DIRECTION DE LA GSEM VERS LA FPSE/SSED**

Les programmes MRHC (1 MAS, 1 DAS, 3 CAS) résultent de la collaboration des 4 universités de Suisse romande, incluant 6 facultés engagées par une convention actualisée en juin 2016. La direction des programmes est assurée par l'Université de Genève qui préside, à ce titre, le comité scientifique. Depuis la création de ces programmes en 2008, c'est la Geneva School of Economics and Management- GSEM (ex. composante de la Faculté des SES jusqu'en 2016) qui dirige ces filières et notamment la coordination des MAS et DAS, les 3 CAS étant sous la responsabilité d'un professeur issu d'une des 3 institutions partenaires.

Depuis le départ en retraite de la prof. S. Schneider en 2014, aucun professeur en RH n'est disponible à la GSEM pour assurer la direction du comité scientifique. Le programme a été placé de 2014 à 2015 sous la direction du doyen de la Faculté des SES, puis avec la création de la GSEM en 2016, sous celle du vice-doyen à la FC de la GSEM. En 2017, le doyen de la FPSE a été sollicité par les directeurs issus des universités partenaires demandant le transfert de la direction des programmes à la FPSE afin de trouver un rattachement institutionnel approprié pour assurer la pérennité des programmes MRHC.

Le Conseil décanal de la FPSE, lors de sa séance du 4 octobre 2018, s'est prononcé en faveur du transfert pour autant que cela ait du sens pour la Faculté au regard de ses champs d'expertise et puisse s'inscrire dans le cadre d'une entité de recherche existante. Les programmes et l'équipe pédagogique seraient ainsi rattachés au Secteur 3 (Formation des adultes) de la SSED qui a également été consulté et a accueilli favorablement cette perspective.

Les membres des Collèges des professeurs de la SSED et de la Faculté, lors de leurs séances respectives en novembre 2018, ont également donné un avis favorable.

**Soumis au vote, le projet de transfert de direction de la GSEM vers la FPSE/SSED des CAS-DAS-MAS en « management humain, RH et gestion des carrières », est approuvé (10 oui, 1 abstention).**

### **4. MODIFICATION DES CRITÈRES D'ADMISSION À LA SECTION DE PSYCHOLOGIE POUR LES CANDIDATS NON PORTEURS DE CERTIFICATS DE MATURITÉ**

Les critères d'admission pour les candidats non porteurs de certificats de maturité ont été votés pour la première fois en 2014. L'examen consiste en un entretien qui permet d'évaluer, entre autres, l'adéquation des études envisagées avec le projet professionnel, sa pertinence, le temps disponible ainsi que les aspects financiers. Les modifications proposées consistent essentiellement en de nouvelles formulations.

Cinq critères sont évalués : Expérience professionnelle en lien ; Formation ; Connaissance de la formation universitaire ; Temps disponible & aspects financiers ; Motivation & projet professionnel ... pour un total de 16 points. Il est nécessaire de valider 10/16 points.

**Ne suscitant ni commentaire ni question, le projet de modification des critères d'admission à la Section de psychologie pour les candidats non porteurs de certificats de maturité est approuvé à l'unanimité (11 voix).**

## **5. NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION DE PLANIFICATION ACADÉMIQUE – CPA**

### Composition 2016-2020

Membre du décanat :	Mireille Betrancourt, doyenne
Professeur-e-s	Abdeljalil Akkari Georges Felouzis Edouard Gentaz Daphné Bavelier
Collaborateur de l'enseignement et de la recherche	<del>Julien Chanal (CCER)</del> Barbara Fouquet Chauprade (CCER)
Etudiant-e	Nada Jmili
Invité-e permanent-e	<del>Barbara Fouquet Chauprade (CCER)</del> Julien Chanal (CCER)

(\*) en rouge des modifications indiquées en séance (inversion)

Le Conseil participatif prend note. La composition de la CPA est approuvée à l'unanimité (11 voix).

## **6. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES DANS LES COMMISSIONS PERMANENTES DE LA FACULTÉ ET DE LA SECTION DE PSYCHOLOGIE**

### Faculté

- Commission d'évaluation de l'enseignement et de la formation [mandat 2017-2019]  
→ Cindy Schupbach devient titulaire [corps étudiant]
- Commission de l'Égalité [mandat 2017-2019]  
→ Myriam Gacem (titulaire) et Estelle Bodenman (suppléante) remplacent Lysiane Sublet et Louison Manzoni, démissionnaires [corps étudiant]

### Section de psychologie

- Commission des Plans d'études [mandat 2017-2019]  
→ Alexia Hanna (titulaire) et Céline Castellino (suppléante) remplacent Matthieu Vétois et Lauriane Wenig, démissionnaires [corps étudiant]  
→ Julie Heiz remplace Sabine Born (suppléante) [CCER]

Ne suscitant ni commentaire ni question, les élections complémentaires dans les commissions facultaires et de la Section de psychologie sont approuvées à l'unanimité (11 voix).

## **7. DIVERS**

Des étudiants de l'ADEPSY sont venus assister à la séance afin de soulever un point de discussion concernant les conditions de réussite du Master en psychologie. En effet, il semble que l'ADEPSY et la CUAE reçoivent de plus en plus d'étudiants de psychologie en échec définitif durant leur Master. Ils souhaitent également relayer le questionnement et l'inquiétude d'étudiants intéressés par le MAS en neuropsychologie, ou déjà engagés dans le cursus, quant à l'avenir du programme. Ils indiquent avoir constaté que le passage en Master était de plus en plus difficile et que de nombreux étudiants étaient amenés à devoir faire opposition. Ils ne comprennent pas qu'il n'y ait plus que deux tentatives de rattrapage possibles, contre quatre auparavant.

Il leur est répondu que, effectivement, un choix stratégique avait été fait par la Section de psychologie deux ans plus tôt, consistant notamment à durcir les conditions de réussite, non seulement du Master mais également du Bachelor en psychologie. Ce choix s'est inscrit dans une logique de professionnalisation et de volonté de garantir la qualité du/des diplôme-s délivré-s et le niveau de compétences sur le marché professionnel. Ces choix ont, par ailleurs, été validés par toutes les instances facultaires concernées et donc également par les représentants des étudiants siégeant dans ces commissions sans que cela ne suscite d'émoi particulier. Quant aux deux tentatives de rattrapage « uniquement », il semble que ce soit la pratique dans toutes les Universités à l'International.

La Présidence de la Section de psychologie indique qu'elle sera toutefois attentive aux effets et que le cas échéant, il existe une commission d'opposition au sein de la Faculté qu'il est possible de saisir afin de traiter et prendre en compte les situations personnelles compliquées de certains étudiants.

Pour ce qui concerne le MAS en Neuropsychologie <https://www.unige.ch/fapse/lesetudes/mas/neuropsy-clinique/>, le Conseil participatif est informé de la constitution d'une « association suisse des étudiants en neuropsychologie » regroupant quelques 60 étudiants. Le programme est en effet sujet à beaucoup de critiques et d'inquiétude. Les étudiants n'ont pas d'information, pas d'interlocuteur, le programme n'est pas crédité, la désillusion est totale.

Le président de la Section de psychologie reconnaît que la situation est un peu compliquée concernant la gestion de ce programme, en attente notamment de la nomination d'un-e professeur-e responsable. Il demande aux étudiants, via leurs associations (ADEPSY, CUAE, ASEN), de faire remonter officiellement leurs inquiétudes à la Présidence de psychologie.

GE/ 18.02.2019/ M. Philippe